



# Bulletin d'information

Anciens ministres du culte  
Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Cotisations : APRC / M-Henriette PRIGNOT, Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11  
145 Av. de la Libération, 33110 LE BOUSCAT  
Siège social : 1377 chemin Notre-Dame du Bon Remède, 84380 MAZAN

Juin 2007  
N°37  
Directeur de publication  
Jean DESFONDS

## Note d'information intermédiaire, prochain « vrai bulletin » à l'automne.

*Voici une première lettre d'information pour 2007 que nous voulons maintenir sous les 20grammes pour les envois par La Poste. Elle vous donne, sans attendre, des nouvelles importantes. Les correspondants locaux ont reçu (uniquement par courriel, et fin mai) des informations complémentaires qui ne sont pas diffusables ici actuellement.*

### Ça travaille !

Ce bulletin « allégé », intermédiaire entre deux numéros consistants, entend vous donner l'assurance que **notre Association n'est pas en léthargie, loin s'en faut !**

Nous vous proposons donc, avec le présent numéro, un aperçu de l'agenda de l'APRC, avec seulement quelques lignes indiquant le contenu de l'éphéméride (rencontres, réunions, courriers, etc.).

**Cette brièveté est aussi une nécessité tactique.** Dans un temps de marches d'approche tous azimuts, tant en direction des pouvoirs publics que des interlocuteurs ecclésiastiques, dans un temps d'actions en justice où **les adversaires ou interlocuteurs s'observent**, il serait bien imprudent, chacun le comprendra, d'étaler *urbi et orbi* toutes nos intentions et nos argumentaires. Plus que jamais, la prudence du serpent doit aller de pair avec la candeur de la colombe !

Comprenons-nous bien ! Ce n'est pas de la rétention (les moyens de communication moderne ont au contraire singulièrement accéléré la circulation de l'information au sein de notre association). C'est bien d'une réserve responsable qu'il s'agit.

**Chacune de nos assemblées générales lève totalement cette réserve.**

De plus, le bon sens commande de « ne pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué » ! Nous sommes dans une période certes prometteuse, mais où bien des paramètres peuvent encore ruiner nos légitimes espoirs ; ce n'est pas le « cocorico » du coq qui fait se lever le soleil.

Cependant, toujours et plus que jamais, **que chacun se sente mobilisé** pour soutenir l'action que le conseil d'administration, désigné par l'assemblée générale, mène au nom de tous.

L'une des formes de ce soutien – est-il besoin de le rappeler ? – est **le soutien financier**. Celui-ci est indispensable pour assumer les honoraires de nos assistants-conseils, les frais de déplacement et toute l'intendance nécessaire à ceux que le CA missionne pour mettre en œuvre nos orientations.

**L'« encart solidarité » du dernier bulletin** a été pour cela assez largement diffusé, avec un indéniable « rendement » non seulement en espèces sonnantes et trébuchantes, mais aussi en terme d'adhésions nouvelles et de conscientisation (depuis janvier : 109 nouveaux adhérents et 150 nouveaux donateurs).

Que ceux qui n'ont pas encore utilisé cet « encart solidarité » pensent à le faire, sans plus tarder. Il y a certes parmi nous des hommes et des femmes dont la vieillesse ou la maladie émoussent les capacités de mobilisation. Ils sont d'avance pardonnés de se ménager.

Mais s'il vous reste des forces,

**vous ne devez pas compter seulement sur « les autres » ! « Les autres » comptent sur vous !**

Jean DESFONDS

## Éphéméride

### 7 mars.

Michel GAUQUELIN participe à la réunion du bureau de la CAVIMAC à Paris.

### 8 mars

Loré de GARAMENDI et Jean DESFONDS sont à Paris pour une réunion avec la Tripartite Sociale. Inattendue sollicitation de cette dernière pour avoir notre concours en vue de rédiger une réponse au Médiateur de la République qui l'a interpellée sur notre situation.

### 19 mars

Paul CHIRAT fait parvenir à la Tripartite les éléments demandés lors de la rencontre du 8.

### 22 mars

Marcel SAGNOLE assiste et accompagne une adhérente pour une démarche auprès de ses responsables religieux.

### 29 mars

Michel GAUQUELIN et Anne LEGEAY sont à Paris, au CA de la Cavimac.

### 4 avril

Loré de GARAMENDI, avec nos assistants-conseils, rencontre à Paris M. Claude EVIN, député socialiste et ancien ministre de la santé, auteur de la question posée à l'Assemblée Nationale avec beaucoup de pertinence en 1979 concernant la situation des AMC après le vote de la loi de 1978.

### 28 avril

Réunion de l'APRC Lyon.

### 9 mai

Loré de Garamendi, avec nos assistants-conseils, rencontre à Paris au Ministère des Affaires Sociales (Direction des Régimes Spéciaux) Madame Mireille LE ROUX, secondée par Monsieur GUILLEMINE qui connaît très bien le dossier.

### 9 mai

Loré de GARAMENDI, avec nos assistants-conseils, rencontre à Paris au Ministère de l'Intérieur, M. Didier LESCHI, chef du bureau central des Cultes.

### 12 mai

CA APRC à Paris. Parmi les décisions : création d'une commission juridique pilotée par Jean DOUSSAL pour veiller à la cohérence des actions en cours (cf. ci-après).

### 19 mai

Réunion APRC Aquitaine.

### 21 et 22 mai

Paul CHIRAT répond à la demande locale de participer à la rencontre de l'APRC de Lille. Compte rendu.

### 22 mai

Conformément aux décisions du CA en date du 12 mai, Loré de GARAMENDI envoie un courrier « collégial » (donc en son nom et au nom de nos assistants-conseils) aux personnalités rencontrées.

### 30 mai

Audience à la cour d'appel de Rennes de la première affaire « noviciat », gagnée à Vannes.

L'avocat de la Cavimac réclame un report qui n'est pas du goût du Président... Réaction de Jean DOUSSAL et des quatre « Rennaises » (seconde affaire « noviciat » également gagnée en première instance)... Le Président tranche : les jugements de Vannes et Rennes devront être prêts pour être jugés ensemble en appel : audience le 14 novembre 2007.

### 31 mai

Loré de GARAMENDI, avec nos assistants-conseils, rencontre à Paris le délégué chargé du dossier AMC auprès du Médiateur de la République.

### 2 juin

Réunion APRC Bretagne : 50 participants !

Réunion APRC Bourgogne : lancement de l'organisation de notre prochaine AG à Dijon (avez-vous coché votre agenda aux 8 et 9 mars 2008 ?).

Réunion APRC à Toulouse (Midi-Pyrénées).

Réunion APRC à Mollèges (Grand Sud).

### Le 6 juin

Loré de GARAMENDI, Jean Desfonds et Paul CHIRAT rencontrent à Paris les membres de la Tripartite Sociale (Mgr François GARNIER, Sr Anneth GILLET, Fr. Henri VIGNAU, le P. QURIS, M. Olivier LEBEL et son successeur, M. Jean-Michel COULOT). Des perspectives de collaboration sur les questions techniques semblent se dessiner (voir ci-après notre relevé de décisions).

### 7 juin

Michel GAUQUELIN va à Paris : bureau de la Cavimac.

### 8 juin

Lettre à l'APSECC, dans le sens de l'orientation de notre dernière AG, pour un travail en commun sur les questions évoquées avec la Tripartite. Réponse positive le jour même par mel : « le principe nous intéresse, reprise de contact après notre CA de fin juin ».

### 14 juin

Loré de Garamendi, avec nos assistants-conseils, rencontre l'ARRCO à Paris.

### 27 juin

Loré de GARAMENDI, avec nos assistants-conseils, rencontre la Tripartite à Paris.

### 28 juin

Anne LEGEAY et Michel GAUQUELIN sont au CA de la Cavimac à Paris.

*Chacun peut le constater : contrairement à ce que nous pensions, le répit escompté après notre assemblée générale des 17 et 18 février 2007 n'a pas eu lieu ! Ce sera peut-être pour maintenant. Bonnes vacances à tous ceux qui en prennent !*

## Et toujours...

Un travail silencieux, obstiné et abondant :

- Recherches dans le droit, dans l'histoire, dans la réglementation, pour trouver des failles, des angles d'attaque nouveaux pour faire valoir notre droit de manière incontestable... ou pour sensibiliser au traitement inéquitable que nous subissons pour la retraite, puis mobiliser ou négocier...
- Préparation de dossiers, d'accompagnement rigoureux, pour appuyer ceux qui tentent des démarches judiciaires ou d'ultimes négociations.
- Gestion quotidienne des adhésions et de la trésorerie, relations avec les adhérents.
- Communication interne (messagerie, bulletin) et externe (site, médias...)

Oui, « ça travaille » à l'APRC ! Mais attention ! Il n'y a ni superman ni superwoman à l'APRC : il ar-

rive que les adhérents, enthousiasmés par le travail accompli, deviennent très exigeants, sans toujours se rendre compte qu'ils n'ont pas affaire à une administration ou à une entreprise performante, mais à une association de bénévoles dont tous les acteurs ont une vie personnelle à sauvegarder et un équilibre mental à conserver ! Il arrive aussi que, mis en confiance par les résultats des « TASS bretons » ou les échos médiatiques de nos actions, ils deviennent un peu kamikazes et soient prêts à monter au créneau, sans avoir suffisamment senti le rigoureux travail nécessaire en amont.

Merci à chacun de rester, sur ces points, prudent, réaliste... et compréhensif.

...Et de lire attentivement ce qui suit !

Jean DESFONDS

## Mise en place d'une « commission juridique procédure TASS ».

*L'abaissement à 60 ans de l'âge de la retraite Cavimac a sensibilisé de plus en plus d'AMC (adhérents ou non) au sort qui les attend. Aussi, face à la multiplication des requêtes, qu'elles soient intentionnelles ou effectives, notre association se doit d'informer les « requérants ». Nous avons demandé à Jean DOUSSAL de résumer ici ce que tout adhérent doit savoir... et faire savoir aux non adhérents.*

Le dernier Conseil d'Administration de l'APRC a souhaité la **mise en place d'une « commission juridique »**. Celle-ci est en gestation. Elle ne doit pas alourdir les charges de travail de ceux qui consacrent déjà beaucoup de temps au soutien des dossiers engagés devant les tribunaux. Le but est au contraire d'alléger les travaux pesant sur des militants (pris individuellement) et de diffuser un savoir faire juridique essentiellement pratique. Le but est également d'organiser et de structurer une défense commune et homogène devant chaque tribunal des affaires de Sécurité Sociale, et plus tard devant la cour d'appel.

Des AMC en nombre croissant contestent le régime appliqué à leurs premières années d'« activité » religieuse. Ces initiatives sont sympathiques, mais l'expérience d'affaires autrefois perdues par des AMC, doit inciter à une grande prudence et à beaucoup de professionnalisme : ce n'est pas en montrant aux autres tribunaux les jugements de Vannes et de Rennes qu'on aura automatiquement

gain de cause. Ces jugements ont été rendus à partir de dossiers et de plaidoiries longuement et minutieusement préparés.

En outre ce qui est valable pour les années de postulat et noviciat ne l'est pas automatiquement pour les années de grand séminaire. Les correspondants locaux et régionaux recevront début juillet la marche à suivre pour aider les adhérents à entreprendre éventuellement cette démarche longue, difficile et semée d'embûches. La commission juridique devrait voir le jour pour harmoniser l'ensemble des moyens de défense, et organiser le parrainage des adhérents qui le souhaiteront, pour leur défense devant les tribunaux.

Ainsi, que les candidats ne se précipitent pas... avant d'être bien conscients des difficultés et des travaux qui les attendent...

Et s'ils ont déjà saisi la Commission de Recours Amiable... le plus dur est à venir...

Jean DOUSSAL

## Cotisations 2007

Nous sommes au milieu de l'année civile qui est maintenant la période de référence de notre exercice comptable.

695 adhérents anciens et 109 nouveaux adhérents ont payé leur cotisation 2007. En faites-vous partie ? Si oui, l'étiquette d'envoi de ce bulletin indique « 2007 » : félicitations ! Sinon pensez à utiliser la dernière page de ce bulletin. (Si vous ne le savez plus et recevez le bulletin par courriel : interrogez-nous !)

## L'APRC rencontre des « décideurs » politiques ou administratifs...

Comme demandé par la dernière AG, nous avons rencontré plusieurs « décideurs » en responsabilité politique ou administrative. Ces rencontres, préparées avec nos Assistants Conseils Maître Alain GARAY et Monsieur le Professeur Philippe COURSIER, se sont déroulées avec leur accompagnement physique.

Chaque rencontre s'est organisée sur le même schéma :

- Présentations de rigueur ;
- Loré remet à chaque interlocuteur un dossier que nous avons soigneusement préparé et soumis à nos Assistants Conseils pour validation ;
- Exposé de l'historique et de la situation actuelle de l'Association, avec rappel de ses objectifs.

Les entretiens avaient pour but, à travers la présentation de nos dix propositions, d'amorcer des échanges au-dessus des clivages classiques afin de trouver des solutions à l'amélioration de notre retraite pour les années vécues « au service de l'Institution ». Voici un point intermédiaire sur ces rencontres.

**Claude EVIN** député socialiste et ancien ministre de la santé, auteur de la question posée à l'Assemblée Nationale en 1979 concernant la situation des AMC après le vote de la loi de 1978 (bulletin n° 34).

Après les présentations, Maître Alain GARAY expose nos demandes et Monsieur le Professeur Philippe COURSIER présente nos 10 propositions.

Claude EVIN connaît le problème, il saisit tout de suite l'enjeu. Il nous oriente vers les techniciens, car les politiques les interrogeront pour connaître les moyens à mettre en œuvre.

Il nous conseille d'intervenir dès la constitution du cabinet du 1<sup>er</sup> ministre...

**Mireille LE ROUX**, (Directrice du service des régimes spéciaux de l'assurance vieillesse) secondée par Monsieur Frédéric GUILLEMIN qui connaît très bien notre dossier. Ils nous informent que le Directeur de la Sécurité Sociale et Olivier LEBEL (représentant les responsables ecclésiastiques) se sont rencontrés pour « chiffrer le coût du rachat des trimestres avant 1979 ». Nous n'aurons pas d'autres précisions, le moment n'étant pas propice et Olivier LEBEL se réservant sans doute de nous donner de plus amples renseignements lors de la réunion prévue pour le 6 juin.

Madame LE ROUX relève que le dossier est complexe, mais que le problème se situe surtout pour les AMC « qui n'ont plus ou peu retravaillé après leur sortie de collectivité religieuse... ».

Madame LE ROUX signale l'effort fait par l'État puisque l'ACP qu'ils reçoivent est supérieure au FSV... En toile de fond, quelques confusions ou incompréhensions de notre situation peu connue :

- droit à retraite et droit à ressources...
- service d'une collectivité religieuse et bénévolat associatif...

Nous argumentons point par point pour préciser les situations, les rétablir ou les distinguer.

Le Professeur COURSIER expose nos 10 propositions. Pour Madame LE ROUX « c'est une révolution »... des questions et des réponses s'ensuivent, des aspects positifs qui l'intéressent vraiment apparaissent, des questionnements aussi...

Pour elle, dans l'état actuel de la réflexion il y a deux pistes : le rachat et les procès... ces derniers ont l'air d'être pris très au sérieux !!!

Sur le premier point, nos assistants conseils appuient fortement notre position : s'il devait y avoir « rachat » ce devrait être un « rachat gratuit » pour les AMC.

**Didier LESCHI**, Directeur du Bureau des Cultes au ministère de l'Intérieur

Les présentations sont facilitées car il connaît déjà Loré et Maître GARAY.

Monsieur le Professeur COURSIER expose la 1<sup>ère</sup> des dix propositions, les neuf autres venant logiquement en cascade. Monsieur LESCHI comprend très rapidement l'enjeu : la proposition lui plaît beaucoup... Elle permettrait de mettre au clair des situations actuellement pas faciles, puisqu'il s'agit de **définir un secteur d'activité** et non de juger s'il s'agit d'une association culturelle...

La notion de « contrat de travail solidaire » est reprise et expliquée par le Professeur COURSIER.

Monsieur LESCHI finit par préciser : s'il y a un intérêt d'ordre public ça passera...

**Bruno DAUGY**, délégué du Directeur des Études, chargé du dossier AMC auprès du **Médiateur de la République**. Il nous apprend que le dossier est presque complet mais se trouve en attente de décisions à envisager avec la hiérarchie de l'Église catholique. Il promet de reprendre ce dossier et de contacter à nouveau Maître Garay...

**Raphaël DEVILDER et Jean-Pierre VOUIL-LARMET**, Directeur et Directeur adjoint de la Direction de la Réglementation à l'ARRCO.

À la lumière de nos échanges ils ont mieux pris conscience de la complexité de notre système de couverture sociale et des nuances à apporter aux spécificités des catégories d'affiliés CAVIMAC.

Ils seraient plutôt demandeurs de collaboration pour conduire une réflexion utile à l'amélioration de la situation actuelle.

Ces rencontres se poursuivront. La prochaine, avec l'Instance Tripartite, est déjà programmée.

Loré DE GARAMENDI

N.B. Le dossier remis à chacune de ces rencontres avait aussi été envoyé à **François BAYROU** après contact avec son assistant parlementaire.

## Réunion APRC / Tripartite, en date du 6 juin 2007

*Ce n'est que dans notre prochain bulletin que nous pourrons livrer aux adhérents le contenu des courriers échangés avec les personnes ou organismes rencontrés en raison de leur pouvoir sur des décisions politiques ou administratives. Pour l'instant, nous devons en rester à une communication orale pour laquelle des éléments ont été fournis à nos correspondants locaux et administrateurs (uniquement par mel). Pour eux, nous avons rédigé très rapidement un compte rendu détaillé de notre rencontre avec la Tripartite. Estimant qu'il est encore prématuré de le publier, nous vous livrons ici le contenu du courrier que nous avons adressé par mel dès le surlendemain de la rencontre, aux membres de la Tripartite.*

### Aux membres de la Tripartite

Monseigneur, Sœur, Frère, Messieurs,

Voici ce que nous retenons de notre réunion de ce 6 juin 2007 à Paris.

Nous nous réjouissons d'abord sincèrement d'une ambiance plus sereine et mutuellement respectueuse.

Nous notons les **décisions** que nous avons prises ensemble :

- Viser, avant septembre prochain, à faire intégrer des propositions communes dans la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2008.
- De votre côté, obtenir du Président de la CEF **un mandat pour négocier avec les pouvoirs publics**. Importance d'une action politique rapide du Président de la CEF ou de son mandataire auprès du gouvernement, action qui doit **inclure impérativement tous les ressortissants Cavimac relevant du culte catholique**.
- De votre côté, rechercher la ou les personnes compétentes pouvant s'atteler à cette tâche. Importance de trouver très rapidement ce ou ces **techniciens mandatés par vous** et capables d'analyser les moyens à mettre en œuvre.
- Établir un **calendrier des rencontres régulières entre techniciens** de nos deux entités en vue de préparer ces négociations.
- Accord de principe (même si pour une raison compréhensible, la date que nous proposons n'a pas pu être retenue) pour **une rencontre très prochaine** entre l'instance tripartite d'une part, et Loré de GARAMENDI d'autre part, avec nos assistants-conseils Me Alain GARAY et le Professeur Philippe COURSIER dont nous vous avons remis la Consultation Juridique, accompagnée de nos 10 propositions. La présence de votre technicien serait évidemment importante et souhaitable.

Il est clair que tout ce que nous obtiendrons en revalorisation légitime de nos retraites de base viendra pour vous en déduction de l'effort qui resterait nécessaire sur les compléments de retraite, indispensables pour arriver à un niveau total « convenable ».

Dans l'espoir que vous serez d'accord avec ce résumé des décisions et, dans l'attente de nos prochaines rencontres, nous vous adressons nos sincères salutations.

Loré de GARAMENDI  
Coprésidente



Paul CHIRAT  
Coprésident



Jean DESFONDS  
Coprésident



**Notez déjà sur votre agenda notre prochaine assemblée générale (fin d'exercice 2007) :**

**Samedi 8 mars et dimanche 9 mars 2008 à DIJON**

**Au centre de rencontres internationales et de séjours (CRIS)**

Pour en savoir plus et avoir encore plus envie de venir : <http://www.auberge-cri-dijon.com/indexFr.php>

## ADHÉSION – COTISATION 2007 – DON

**La cotisation est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais.  
Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.**

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, a pour objet d'**obtenir une « retraite convenable » pour ceux qui ont été prêtres d'un diocèse ou membres d'une congrégation religieuse** (appelés anciens ministres des cultes ou AMC). Ils peuvent adhérer en tant que membres actifs. Peuvent aussi adhérer tous leurs amis qui apportent un appui à l'APRC en devenant « membre associé » (MA).

Conformément aux statuts : l'assemblée générale fixe le montant de la cotisation selon un barème indicatif ; toute nouvelle adhésion est soumise à l'agrément du CA qui suit le paiement de la première cotisation ou la demande d'adhésion.

Le bulletin est envoyé aux adhérents.

Carte d'adhérent : elle n'est envoyée qu'à ceux qui en font expressément la demande.

L'association ne reçoit aucune subvention.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous avez droit à l'accès aux informations qui vous concernent. Ce droit s'exerce pour demander correction ou suppression. Écrire au siège, ou à l'adresse ci-contre, ou par la messagerie du site.

**APRC / Marie-Henriette PRIGNOT**

**Rés. Poincaré, Apt 42 ét. 11**

**145 Av. de la Libération**

**33110 LE BOUSCAT**

*Pour ne pas recopier l'adresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une enveloppe à fenêtre et plier ici : \_\_\_\_\_*

Veuillez trouver ci-joint, un chèque de (entourez ou complétez) : Tarif indicatif : 2007

- **Cotisation d'ancien ministre du culte (AMC) :** ..... **39 €**
- **2<sup>ème</sup> cotisation pour un couple** (même adresse, un seul bulletin et même compte fiscal) : **23 €**
- **Cotisation de membre associé (MA) :** ..... **18 €**
- **Cotisation de soutien ou don** (qui sont les bienvenus) : ..... **€**

Un **reçu fiscal récapitulatif de tous les versements d'une année** est automatiquement envoyé au début de l'année qui suit le versement, car le reçu fiscal se rapporte à l'année du versement (ou des versements).

Voici mon adresse :

Nom et prénom ..... :

Téléphone :

*Pour les femmes mariées, patronyme si différent du nom d'usage :*

Bâtiment ou lieu-dit ..... :

Rue ..... :

Code postal et commune . . :

Adresse courriel..... :

### Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**.

*Le renseignement de ce formulaire est facultatif. N'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit !*

**Pour tous :** Année de naissance ..... :

**Pour les AMC :** Nombre de trimestres à la CAVIMAC ..... :

*Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?*

Diocèse de ..... :

Congrégation ..... :

### Pour nous faire connaître et pour être informé rapidement

Donnez l'adresse de notre site Internet : **[www.aprc.asso.fr](http://www.aprc.asso.fr)**

Par un simple message dans la boîte aux lettres de ce site, demandez à être informé des mises à jour. Et n'oubliez pas notre forum pour toutes les questions que vous voulez mettre en débat (accès par le site).